

DEUXIEME AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE APRES INFRUCTUOSITE

Deuxième Avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale après anfractuosité en application des dispositions des articles **36 , 37, 38 et 39** de la loi n° **23-12** du **05/08/2023** et les articles **39,40,42 et 44** du décret présidentiel N° **15-247** du **16 septembre 2015** portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public portant réglementation des marchés publics est lancé par le président de l'assemblée populaire communale de Constantine dont le N.I.F est **096225019016824**, pour la réalisation du projet suivant :

Travaux de réhabilitation des ruelles (vieille ville) LOT N°05 Tranche N°02

Seuls les soumissionnaires ne que soit personne physique ou morale ayant :

- **Un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité, dans le domaine Bâtiment catégorie 03 et plus.**
- **Avoir déjà réalisé au moins un projet dans le domaine de patrimoine (des travaux de restauration, d'un monument classé ou d'un projet situé à l'intérieur d'un secteur sauvegardé) ou travaux d'urgence (patrimoine) justifié par une attestation de bonne exécution, délivrée par un maitre d'ouvrage public.**
- **Réalisé un minimum de chiffre d'affaires le cumules des trois années de (bilan 2022-2023-2024) supérieur ou égale : 20.000.000.00 DA ; certifier par le commissaire au compte ou comptable agréé et visé par les services des impôts.**

Et intéressées par le présent avis, ou leurs représentants désignés, peuvent se rapprocher pour retirer les cahiers des charges notifiés sur un support numérique **CD** au niveau du siège de la commune de Constantine secrétariat des marchés 1^{er} étage contre le paiement de **2.000,00 DA** à verser à la trésorerie communale de Constantine.

Le délai d'exécution est fixé à six mois (06) mois.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

1- LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- 1- Une déclaration de candidature dûment remplie, signée et datée.
- 2- Déclaration de probité dûment remplie, signée et datée.
- 3- Le statut pour les sociétés dotées de la personnalité morale.
- 4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes en engager l'entreprise.
- 5- Le relevé d'identification bancaire RIB.
- 6- Le numéro d'identification fiscale (NIF)
- 7- Le numéro d'identification statique (NIS)
- 8- L'extrait de rôle en cours de validité.
- 9- Les mises à jour CNAS, CASNOS, CACOBATH en cours de validité lors de l'ouverture des plis.
- 10- Copie du registre de commerce électronique visé par le CNRC.
- 11- En cas de groupement protocole d'accord.
- 12- Attestation de dépôt légal de l'année **2024** pour les personnes morales
- 13- PV visite du site

a. Capacités professionnelles :

-Les soumissionnaires doivent être titulaires d'un certificat de qualification et classification professionnelle en cours de validité, dans le domaine Bâtiment catégorie 03 et plus.

-Avoir déjà réalisé au moins un projet dans le domaine de patrimoine (des travaux de restauration, d'un monument classé ou d'un projet situé à l'intérieur d'un secteur sauvegardé) ou travaux d'urgence (patrimoine) justifié par une attestation de bonne exécution, délivrée par un maitre d'ouvrage public.

b. Capacité financiers : ayant réalisé un minimum de chiffre d'affaires le cumules des trois années de (bilan 2022-2023-2024) supérieur ou égale : 20.000.000.00 DA ; certifier par le commissaire au compte ou comptable agréé et visé par les services des impôts.

2- L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

1. La déclaration à souscrire en originale, remplie, datée et signée
2. Un mémoire technique justificatif avec les pièces justificatives les moyens humains, matériels, capacité financière, et les références professionnelles en originale, rempli, signé et daté.
3. Le cahier des charges portant a la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepte »
4. Planning de réalisation signé et daté.
5. Un engagement ou le soumissionnaire s'engage a utilisé exclusivement les moyens matériels et humains déclarés pour le présent projet et à ne pas les affecter en aucun cas a d'autres marchés, faute de quoi il sera exclu.

Il est noté que les pièces justificatives des moyens humains et matériels destinés pour la réalisation du projet non énumérés dans le mémoire technique justificatif ne seront pas prises en considération.

Capacités techniques : Les moyens humains doivent être justifiés par : un diplôme et affiliation CNAS valide pour chaque cadre.

-Pour les ouvriers par l'affiliation CNAS valide individuel pour chaque ouvrier ou par la mise à jour CNAS pour les ouvriers en cours de validité lors de l'ouverture des plis.

- L'encadrement technique n'est pas comptabilisé dans le cadre de la liste des moyens humains pour les ouvriers.
- Les moyens matériels roulants doivent être justifiés par les cartes grises + polices d'assurances en cours de validité lors de l'ouverture des plis.

Le matériel non roulant est justifié par le rapport d'expert ou l'huissier de justice datant d'au moins d'une année à la date d'ouverture des plis.

3- L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT

1. La lettre de soumission dûment remplie, datée et signée.
2. Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment rempli, daté et signé.
3. Le détail quantitatif et estimatif (DQE) rempli, daté et signé.
4. La récapitulation générale, remplie, datée et signée.

Toutes les copies des pièces demandées doivent être en cours de validité

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans les enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « **dossier de candidature** », « **offre technique** » ou « **offre financière**, selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention : « **À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres – appel d'offre n°.....- l'objet de l'appel d'offre** ». En citant le projet et adressé à monsieur : **le président de l'APC de Constantine.**

La durée de préparation des offres est fixée à **dix (10) jours** à compter de la 1ère parution de l'avis d'appel d'offres sur les quotidiens nationaux en langues arabe et français ou le BOMOP ou la presse électronique agréée. Les offres doivent être déposés et non envoyés le dernier jour de préparation des offres, de **8 h 00 mn à 11 h 00 mn** au niveau du siège de la commune de Constantine boulevard Zighoud Youcef, 1er étage. Si ce jour coïncide avec un jour férié à l'un de repos légal, la date limite bureau des marchés. pour l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant la durée de préparation des offres augmentée de **03** mois

L'ouverture des plis qui sera publique est fixée le jour même correspondant à la date de dépôt des offres à **11H00 mn** au siège de l'Assemblée Populaire de Constantine.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des plis qui sera publique.